

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 12 juillet 2021, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire

Madame Carole Latour, directrice des Services administratifs, est aussi présente.

Messieurs Jonathan Alix et Guillaume Desnoyers sont absents.

**ORDRE DU JOUR**

**Points pour délibération**

**1 Assemblée de juin 2021**

- 1.1 Adoption du procès-verbal la séance extraordinaire du 7 juin 2021, 19 h
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021, 20 h
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2021, 19 h

**2 Assemblée du 12 juillet 2021**

- 2.1 Liste des comptes à payer
  - 2.1.1 Liste des comptes à payer 2021

**Période de questions**

**3 Administration générale**

- 3.1 Conseil municipal
  - 3.1.1 Retour des séances du conseil publiques
- 3.2 Gestion financière et administrative
  - 3.2.1 Embauche d'un employé aux travaux publics
  - 3.2.2 Paiement des heures accumulées

**4 Sécurité publique**

- 4.1 Service des incendies
  - 4.1.1 Rapports d'événements
  - 4.1.2 Livraison du camion incendie et autorisation de paiement

**5 Transport & bâtiment**

- 5.1 Voirie & réseau routier
  - 5.1.1 Réfection du rang Saint-Georges – Décompte progressif numéro 1

5.1.2 Réfection du rang Rosalie

- Demande de soumission
- Avis de motion projet de règlement numéro 875-21 décrétant une dépense de 563 168 \$ et un emprunt de 400 583 \$ pour la réfection du rang Rosalie
- Dépôt du projet de règlement numéro 875-21 décrétant une dépense de 563 168 \$ et un emprunt de 400 583 \$ pour la réfection du rang Rosalie

5.1.3 Vente du camion F 150, 2010

6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

6.1.1 Plan d'action recherche et élimination des raccordements inversés

**7 Aménagement, urbanisme et développement**

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1.1 Dérogation mineure pour le lot 5 098 477, route 235

7.1.2 Projet de constructions résidentielles – Lots 3 518 081 et 4 971 594

**8 Loisirs et culture**

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Embauche des arbitres pour la saison de soccer 2021

8.1.2 Entériner une modification au salaire d'un animateur du camp de jour

8.1.3 Embauche supplémentaire pour le camp de jour 2021

8.2 Infrastructures

**Période de questions**

**9 Divers & Affaires nouvelles**

**RÉSOLUTION 07-136-21**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN, 19 H**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin, 19 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-137-21**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN, 20 H**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin, 20 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-138-21**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN, 19 H**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin, 19 h.

Adopté à l'unanimité.

**Le conseiller monsieur Benoit Pépin arrive à 20h10.**

**RÉSOLUTION 07-139-21**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2021**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	273 437,97 \$
▪ Déboursés directs :	500.00 \$
▪ Salaires :	32 844.22 \$

Adopté à l'unanimité.

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 07-140-21  
RETOUR DES SÉANCES DU CONSEIL PUBLIQUES**

Considérant que les mesures sanitaires propres aux municipalités, selon le palier d'alerte, permettent la possibilité pour le public d'assister en personne aux séances du conseil, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que les séances du conseil soient en présentiel et ouvertes aux publics, tout en respectant les mesures de distanciation sociale.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-141-21  
EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'entériner l'embauche de monsieur Sammy Lacasse au poste de préposé à l'entretien et aux travaux publics, selon l'échelon 1 de la classe « Préposé aux travaux publics » avec probation de 6 mois, et ce, à compter du 6 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-142-21  
PAIEMENT DES HEURES ACCUMULÉES**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des heures accumulées aux employés municipaux, selon les recommandations de madame Brigitte Vachon, directrice générale, ainsi que du rapport préparé par la directrice des Services administratifs, madame Carole Latour, soumis aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 07-143-21**

**LIVRAISON DU CAMION INCENDIE ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement final de 363 271,56 \$, taxes incluses, du camion incendie type autopompe-citerne 2500 G.I., à Camion Carl Thibault Inc. au moment de sa livraison.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-144-21**

**RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1**

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tétra Tech QI Inc., en date du 29 juin dernier, pour la réfection du rang Saint-Georges, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1, au montant de 474 769,61 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction Inc.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-145-21**

**RÉFECTION DU RANG ROSALIE – DEMANDE DE SOUMISSIONS**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a reçu, du ministère des Transports, la confirmation d'une aide financière de 400 583 \$ du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection du rang Rosalie;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de demander des soumissions à cet effet via le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Accepté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 875-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 563 168 \$ ET UN EMPRUNT DE 400 583 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG ROSALIE**

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 875-21 décrétant une dépense de 563 168 \$ et un emprunt de 400 583 \$ pour la réfection du rang Rosalie.

**DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 875-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 563 168 \$ ET UN EMPRUNT DE 400 583 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG ROSALIE**

M. Rhéal Grenier dépose le projet de règlement numéro 875-21 décrétant une dépense de 563 168 \$ et un emprunt de 400 583 \$ pour la réfection du rang Rosalie.

**RÉSOLUTION 07-146-21**  
**VENTE DU CAMION FORD F-150, 2010**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de se départir du camion Ford F-150, année 2010, dédié aux travaux publics par l'entremise des Encans Ritchie Bros à Saint-Hilaire lors de l'encan du 14 et 15 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-147-21**  
**PLAN D'ACTION RECHERCHE ET ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que le conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées de la municipalité d'Ange-Gardien.

Que le conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

Que le conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-148-21**  
**DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 5 098 477, ROUTE 235**

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU) par le propriétaire du lot 5 098 477, sur la route 235, qui consiste à rendre conforme les constructions d'un bâtiment principal commercial et d'un bâtiment accessoire commercial, sur un lot vacant, ne respectant pas le nombre minimal de cases de stationnement;

Considérant les éléments pris en considération par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- La demande du requérant du lot 5 098 477, sis sur la route 235, qui souhaite construire deux bâtiments commerciaux, soit un principal et un autre accessoire;
- Que la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant, en ce qui a trait au calcul du nombre de cases de stationnements minimales exigées, concernant l'usage des mini-

entrepôts, puisque la norme se réfère à la superficie du terrain et qu'il n'est pas réellement justifiable de demander autant de cases pour ce type d'activité;

- Que le terrain comporte des contraintes, telles qu'une bande riveraine de 10 mètres et une servitude de passage pour la conduite du trop-plein de la route 235;
- Que le propriétaire doit s'assurer de construire les bâtiments selon l'aspect architectural présenté dans les représentations visuelles fournies par monsieur Bruno Bazinet, le 30 mai 2021;
- Que les bâtiments s'harmonisent bien avec la mixité du secteur résidentiel et commercial de la route 235;
- Que l'intégration des aménagements de verdure semble bien répartie sur le plan d'implantation de la route 235;
- Que le projet ne semble pas porter atteinte à la jouissance des propriétaires voisins, puisque les bâtiments sont configurés afin de minimiser le visuel sur le mouvement des locataires des mini-entrepôts;
- Que les membres du comité jugent que le projet répond aux critères et aux objectifs du plan d'urbanisme, qui sont d'optimiser le potentiel de développement lié à la proximité de l'autoroute 10 et de soutenir l'activité commerciale dans le noyau urbain.

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU), il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

- D'approuver la demande de dérogation mineure du lot 5 098 477, qui concerne la diminution du nombre minimal de cases de stationnements, pour les usages commerciaux, à 17 cases au lieu de 36 cases, tel que stipulé à l'article 9.3.2 du règlement de zonage numéro 617-05.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 07-149-21**

### **PROJET DE CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES – LOTS 3 518 081 et 4 971 594**

Considérant qu'un projet de constructions résidentielles est à l'étude sur les lots 3 518 081 et 4 971 594 :

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'informer le promoteur que la Municipalité est favorable audit projet, conditionnellement à l'obtention d'un plan d'ensemble du projet répondant aux attentes du conseil en termes d'aménagements et de hauteur des bâtiments, à la réglementation municipale et à celle de la MRC de Rouville, en ce qui concerne les bassins de rétention :

- À échanger une partie de terrain appartenant à la Municipalité, proportionnellement à celle de la future voie publique à être cédé à la Municipalité;

- À faire les démarches nécessaires à la cession, par le MTQ, de l'emprise de la voie publique adjacent au terrain visé par le projet;
- À autoriser le déplacement du bassin de rétention ainsi que les terrains visés par les ententes 1 et 2 si nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-150-21**  
**EMBAUCHE DES ARBITRES POUR LA SAISON DE SOCCER**

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'embaucher les arbitres suivants : Coralie Alix, Danyk Paradis, Marianne Paradis, Jasmine Déragon, Kathrine Déragon, Véronique Lévesque, Marie-Maude St-Amant, Steven Rodrigue et Gaël Sarrazin.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-151-21**  
**MODIFICATION AU SALAIRE D'UN ANIMATEUR DU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'entériner une modification au salaire d'un animateur du camp de jour, selon le rapport soumis par la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-152-21**  
**EMBAUCHE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE CAMP DE JOUR 2021**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'entériner l'embauche d'un employé supplémentaire pour le camp de jour 2021.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---



**RÉSOLUTION 07-153-21**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire

\_\_\_\_\_  
Carole Latour, directrice Services  
administratifs

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire